

COLLOQUE

9ème rencontre de jurisprudence autour du droit immobilier : l'eau en droit civil



COUR DE CASSATION

Vendredi 14 novembre 2025
14h00 – 17h30

En Grand'chambre de la Cour de cassation

S'inscrire
en présentiel



14h00 Mot d'accueil:

- **Marie-Noëlle TEILLER**, présidente de la troisième chambre civile de la Cour de cassation

14h10 Propos introductif:

- **Rémy LIBCHABER**, professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne

14h30 Première table ronde - articulation entre usages individuels et gestion collective de l'eau

Si la ressource particulière qu'est l'eau peut faire l'objet d'une charge réelle, prenant la forme de servitudes diverses (canalisations, ruissellement, égout des toits), voire d'appropriation, les questions d'accès et de distribution deviennent cruciales pour tout un chacun. Dans ce domaine où s'expriment des intérêts contradictoires, l'intervention du juge civil doit se combiner avec celle de l'administration.

Modéatrice : **Agnès PIC**, conseillère à la troisième chambre civile de la Cour de cassation

Intervenants :

- **Samuel BARAKÉ**, conseiller référendaire à la troisième chambre civile de la Cour de cassation
- **Axel CHOQUET**, conseiller référendaire à la troisième chambre civile de la Cour de cassation
- **Olivier FUCHS**, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de la transition écologique

15h30 Questions de la salle

15h40 Pause

16h00 Seconde table ronde - Dimension économique de l'eau

Seront examinés, notamment, les questions liées aux activités agricoles et industrielles, mais également les mécanismes de responsabilité civile susceptibles d'influer sur le comportement des acteurs, notamment aux fins de prévenir et de réparer les dommages liés à la pollution (obligation de remise en état des sites, régime des installations classées). L'eau trouvera-t-elle sa place dans le développement de la responsabilité environnementale ? A quels défis le juge civil sera-t-il confronté dans un contexte de raréfaction et de renchérissement de cette ressource ?

Modéatrice : **Emmanuelle PROUST**, doyenne de la première section de la troisième chambre civile de la Cour de cassation

Intervenants :

- **Pascale COMPAGNIE**, avocate générale à la troisième chambre civile de la Cour de cassation
- **Xavier LEFLAIVE**, administrateur principal à l'OCDE
- **Benoît GRIMONPREZ**, professeur à l'université de Poitiers

17h00 Questions de la salle

17h10 Propos conclusifs:

- **Damien PONS**, conseiller référendaire de la troisième chambre civile de la Cour de cassation

17h30 Clôture